

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 13 JUIN 2023

Présents :

Mmes Viviane DUVAL, Colette STELLJES, Geneviève MOULINIER,
Mrs Roger EYMERI, Jean-Luc LAMOUREUX, Frédéric MAGNE, Dominique SAINT-AVIT.

Absents excusés :

Nelly BENEDICK, Nicolas MONNEREAU, Sébastien BATAILLE.

Pouvoirs :

Christine LEGUET donne pouvoir à Viviane DUVAL.

Secrétaire de séance : Geneviève MOULINIER

La séance est ouverte à

Le précédent compte-rendu du 16 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Délibération sur le passage à la M 57,
- Délibération pour l'achat d'un coffret de prises pour les manifestations communales,
- Délibération pour la création d'un poste d'accroissement saisonnier du besoin de 28/35ème et annulation de l'ouverture d'un PEC,
- Délibération sur l'adhésion à la nouvelle convention de la médecine préventive,
- Délibération sur la validation de l'étude de zonage après l'enquête publique,
- Délibération pour la prise en charge de frais de déplacements pour la formation base élèves à Bordeaux. Bordeaux.

-Délibération sur le passage à la M 57 n°

Sur les conseils de Mr Laffitte, conseiller des décideurs locaux, une délibération pour le passage à la nomenclature M57 abrégée au 1^{er} janvier 2024 est nécessaire. Monsieur le Comptable du Trésor a délivré un avis favorable en date du 9 juin 2023.

L'une des principales nouveautés de cette nomenclature est l'autorisation délivrée au Maire d'opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la section d'investissement et de fonctionnement dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, à l'exclusion des dépenses de personnel, exigeant l'aval du Conseil.

Ces manipulations réduiront les délibérations modificatives souvent déclenchées par des dépassements de crédits et qui ralentissent le règlement des fournisseurs.

Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité.

et autorise Madame le Maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable, et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

-Délibération pour l'achat d'un coffret de prises pour les manifestations communales n°

Afin de résoudre les problèmes de coupures de courant notamment lors des tablées nocturnes, l'entreprise Lavandier a été sollicitée par Mme le Maire pour l'établissement d'un devis concernant un tableau ou coffret de prises pour un montant de 3 065,61 € HT / 3 678,73 € TTC.

Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité.

- Délibération pour la création d'un poste d'accroissement saisonnier du besoin de 28/35ème et annulation de l'ouverture d'un PEC n°

La création d'un PEC validée lors de la réunion en date du 16 mai 2023 s'avère très compliquée à mettre en place pour plusieurs raisons : l'absence d'éligibilité au RSA permettant une participation du Département à hauteur de 50 % et la nécessité de signature d'une convention de 9 mois s'étendant sur la période d'hiver moins chargée pour le service technique.

Afin de faire face rapidement aux travaux d'été, l'ouverture d'un poste d'accroissement saisonnier du besoin apparaît plus flexible. Ce contrat, dont la transmission au contrôle de légalité n'est pas obligatoire, pourra prendre effet dès le lendemain de la délibération pour 28 h. par semaine, du 14 juin 2023 jusqu'au 29 septembre 2023, soit pour une durée de 3 mois 1/2.

La fiche de poste de l'agent recruté reste inchangée, l'accent étant mis sur l'entretien des espaces verts. La rémunération de base sera calculée sur l'IM 361 (indice de base de la FPT - *Fonction Publique Territoriale*).

Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité et charge Mme le Maire de l'établissement de la délibération réglementaire.

-Délibération sur l'adhésion à la nouvelle convention de la médecine préventive n°

Le service de médecine préventive a réactualisé ses prestations au 1^{er} janvier 2023. Il reste l'interlocuteur privilégié des collectivités en matière de surveillance médicale des agents, par les visites organisées sur le territoire.

Organisme d'accompagnement et de conseil en prévention, l'éventail des prestations cible plus particulièrement l'aide aux petites collectivités affiliées : risques professionnels, études de postes, accompagnement de la mise à jour du document unique.

Le forfait annuel par agent pour les collectivités est de 65 € (40 € pour une adhésion après le 30 juin).

Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité.

-Délibération sur la validation de l'étude de zonage après l'enquête publique n°

L'enquête publique réalisée du 28 avril au 30 mai 2023 sous l'égide de Mme Barbara JANOUÉIX, a permis de recueillir les avis des usagers. L'ensemble de ses conclusions sont référencées au sein du PV transmis par mail.

En tant qu'ordonnateur du projet, Mme le Maire fait part de la réponse des services compétents interrogés (AQUALIS qui a procédé à l'étude de zonage et la juriste de GIRONDE RESSOURCES) en matière d'assainissement individuel afin de trouver des solutions viables économiquement, pour répondre aux questionnements soulevés concernant les 7 maisons en cause.

Madame le Maire a interrogé le technicien d'AQUALIS pour connaître la faisabilité d'installer un système d'assainissement individuel sous le domaine public qui reçoit, à cet endroit des stationnements répétés, et après avoir interrogé le service juridique de GIRONDE RESSOURCES, il est conseillé de passer une convention de servitude avec les propriétaires concernés qui pourront l'utiliser ou pas, mais permettra le moment venu aux éventuels acheteurs de savoir qu'une mise en conformité sera possible, afin que le bourg puisse continuer à vivre.

Aujourd'hui, le Conseil Municipal est interrogé sur la reconduction de l'avis en date du 6 septembre 2022 ci-après :

« les élus décident à l'unanimité de maintenir un assainissement non collectif, solution économique, technique et environnementale la plus adaptée et de ne pas se diriger vers l'implantation d'un assainissement collectif ».

Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité.

-Délibération pour la prise en charge de frais de déplacements pour la formation «base élèves» à Bordeaux n°

Ce logiciel permet en particulier, la pré-inscription des élèves de l'école de Flaujagues. Il vise notamment à suivre les mouvements des élèves habitant sur la Commune, établir des projections sur la fréquentation par classes ou pour le service de cantine.

La remise d'une clé à codes et de l'utilisation du logiciel ont été réalisées au siège de la DSDEN à Bordeaux.

L'assemblée invitée à se prononcer sur la prise en charge de ces frais qui s'élèvent à 35,30 € (train+repas), vote POUR à l'unanimité.

INFORMATIONS :

- Le Fonds Vert. Le dossier est accepté et bénéficiera d'une subvention de 40 %.
- Le système informatique est livré, mais quelques ajustements sont en cours...
- Rectification concernant le TTC du columbarium, voté le 16 mai 2023, qui n'est pas de 17 013,61 €, mais de 13 366,47 €.
- Pose d'une sculpture offerte à la commune par l'ex-association La Flaujaguaise.
- Panneaux de voie sans issue pour le chemin du Chalard n'est pas jugée nécessaire.
- Pose du miroir à la sortie du chemin de Chalard, qui va être exécutée.
- Il est indiqué que nous aurons à délibérer en juillet prochain sur la taxe foncière sur le bâti, et concernant les résidences secondaires et les logements vacants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à .